

- Arrêté interministériel du 26 jourmada ethania 1427 correspondant au 22 juillet 2006 complétant l'arrêté interministériel du 9 rabie el aouel 1424 correspondant au 11 mai 2003 portant organisation des services des directions de wilaya des affaires religieuses et des wakfs en bureaux.

**MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES
ET DES WAKFS**

Arrêté interministériel du 26 Jourmada Ethania 1427 correspondant au 22 juillet 2006 complétant l'arrêté interministériel du 9 Rabie El Aouel 1424 correspondant au 11 mai 2003 portant organisation des services des directions de wilaya des affaires religieuses et des wakfs en bureaux.

Le secrétaire général du Gouvernement,

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales,

Le ministre des affaires religieuses et des wakfs,

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 06-176 du 27 Rabie Ethani 1427 correspondant au 25 mai 2006 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel du 7 Rabie Ethani 1423 correspondant au 18 juin 2002 portant nomination du secrétaire général du Gouvernement ;

Vu l'arrêté interministériel du 9 Rabie El Aouel 1424 correspondant au 11 mai 2003 portant organisation des services des affaires religieuses et des wakfs de wilaya, en bureaux ;

Arrêtent :

Article 1er. — *L'article 2* de l'arrêté interministériel du 9 Rabie El Aouel 1424 correspondant au 11 mai 2003 portant organisation des services des affaires religieuses et des wakfs de wilaya, en bureaux, susvisé, est complété et rédigé comme suit :

"Art. 2. — Les services des affaires religieuses et des wakfs de wilaya sont organisés comme suit :

1 - "sans changement" ;

2 - Le service de l'orientation religieuse est composé de ce qui suit :

a) "sans changement" ;

b) "sans changement" ;

c) Le bureau de la zakat :

3 - "sans changement".

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 Jourmada Ethania 1427 correspondant au 22 juillet 2006.

Le ministre des affaires religieuses et des wakfs

Bouabdellah
GHLAMALLAH

Le ministre des finances

Mourad
MEDELICI

Pour le ministre d'Etat ministre de l'intérieur et des collectivités locales

Le secrétaire général
Abdelkader OUALI

Pour le secrétaire général du Gouvernement et par délégation

Le directeur général de la fonction publique,
Djamel KHARCHI.